



SÉNAT
SENATE
CANADA

Mission d'étude sur les pratiques en matière d'audit et de surveillance au Parlement du Royaume-Uni

Rapport du Comité permanent de l'audit et de la surveillance

L'honorable Marty Klyne, *président*

L'honorable Renée Dupuis, *vice-présidente*

L'honorable David M. Wells, *vice-président*

NOVEMBRE 2023

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE
AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : AOVS@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité permanent de l'audit et de la surveillance
Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

www.sencanada.ca/fr/committees/aovs/44-1

Le Sénat est présent sur Twitter : @SenateCA,
suivez le comité à l'aide du mot-clic #AOVS

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ.....	4
ORDRE DE RENVOI	5
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION.....	7
Parlement du Royaume-Uni	8
Propos recueillis	10
A. Discussion sur les structures de gouvernance.....	10
B. Autorité indépendante	11
C. Pratiques et processus.....	12
Prochaines étapes	15
ANNEXE A	17
Modalités de gouvernance du Parlement du Royaume-Uni	17
ANNEXE B	19

MEMBRES DU COMITÉ

L'honorable Marty Klyne, *président*

L'honorable Renée Dupuis, *vice-présidente*

L'honorable David M. Wells, *vice-président*

L'honorable Colin Deacon, membre

Hélène F. Fortin, membre externe

Robert Plamondon, membre externe

Autre sénateur ayant participé à l'étude :

L'honorable Percy E. Downe

Recherche et éducation, Bibliothèque du Parlement :

Lindsay McGlashan, analyste

Rosemonde Samedy, analyste

Direction des comités du Sénat :

Maxime Fortin, greffière du comité

Stéphanie van Beek, secrétaire de séance

Brigitte Martineau, adjointe administrative

ORDRE DE RENVOI

Extrait du *Règlement du Sénat* :

12-7. (4) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance, qui, dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation, est chargé, de sa propre initiative :

a) de retenir et diriger les services des auditeurs externes et les auditeurs internes du Sénat;

b) de superviser les audits internes et externes du Sénat;

c) de faire rapport au Sénat concernant les audits internes et externes, y compris les rapports d'audit et d'autres questions;

d) d'examiner les plans d'action de l'Administration du Sénat pour vérifier :

(i) qu'ils répondent adéquatement aux recommandations et aux constatations découlant des audits internes et externes,

(ii) qu'ils sont mis en œuvre de façon efficace;

e) d'examiner les rapports trimestriels et les états financiers vérifiés du Sénat, à titre d'information;

f) de faire rapport de ses observations et recommandations au Sénat à intervalles d'au plus un an.

SOMMAIRE

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité) a pour mandat de surveiller les opérations et les dépenses du Sénat. Depuis sa création en octobre 2020, il s'est penché sur les pratiques des organes d'audit et de surveillance d'autres assemblées législatives afin de s'en inspirer lors de l'établissement de ses propres pratiques. En juillet 2023, une délégation composée de ses membres a rencontré les organes d'audit et de surveillance du Parlement du Royaume-Uni. Le présent rapport propose un résumé des enseignements que le comité a tirés auprès de ses homologues du Royaume-Uni, notamment sur les pratiques exemplaires et les principaux facteurs de réussite.

Lors de la mission d'étude du comité, des rencontres ont lieu avec des membres des comités d'audit parlementaires, le greffier des Parlements, les chefs d'audit interne et d'autres employés importants de l'administration de chaque chambre ainsi qu'avec les représentants de l'Independent Parliamentary Standards Authority (IPSA), l'autorité indépendante des normes parlementaires. Ces personnes ont toutes fait preuve de franchise, et le comité juge ces échanges inestimables à cette étape des travaux qu'il a entrepris. Le comité tenait surtout à savoir comment les comités d'audit au Parlement du Royaume-Uni exerçaient leur surveillance de la gestion des risques, de la gouvernance et des contrôles internes.

Il faut savoir que les chambres du Parlement du Royaume-Uni ont toutes deux des fonctions d'audit interne déjà bien établies. Par conséquent, le comité souhaitait vivement connaître leur approche pour élaborer et approuver un plan d'audit interne fondé sur les risques, de même que les facteurs qui garantissent l'adoption et l'efficacité de l'audit interne.

INTRODUCTION

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité) est chargé de superviser les audits internes et externes du Sénat ainsi que les questions connexes dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation¹. Mis sur pied en octobre 2020 par le Sénat, il se compose notamment de membres externes, une pratique exemplaire des comités d'audit par ailleurs recommandée par le Bureau du vérificateur général du Canada dans son rapport de 2015 sur l'audit des dépenses du Sénat². Il a depuis pris connaissance de diverses façons de moderniser les pratiques en matière d'audit et de surveillance du Sénat, tirés des grands modèles en vigueur dans d'autres assemblées législatives. Le comité s'est penché tout particulièrement sur les travaux des comités d'audit et d'assurance des risques du Parlement du Royaume-Uni et de son autorité indépendante chargée de surveiller les salaires et les dépenses des parlementaires.

Dans le cadre de son étude, le comité a envoyé en juillet 2023, une délégation de ses membres en mission d'étude pour qu'elle rencontre des parlementaires et de hauts responsables du Parlement du Royaume-Uni. La mission n'aurait pu se tenir à un meilleur moment, car le Parlement du Canada était en relâche d'été et que celui du Royaume-Uni siégeait toujours. En particulier, les membres de la délégation se sont entretenus avec des membres des comités d'audit de la Chambre des lords et de la Chambre des communes, le greffier des Parlements, le chef de l'audit interne de la Chambre des lords, ainsi que le chef de l'audit interne, la chef des risques de l'institution, la chef de la gouvernance, le greffier des comités internes et la gestionnaire de la gouvernance pour la Chambre des communes, en plus de représentants de l'IPSA, à savoir un membre du conseil d'administration et son directeur général.

Le Parlement du Royaume-Uni a créé ses comités d'audit il y a environ vingt ans et son autorité indépendante, IPSA, il y a plus d'une dizaine d'années. Les membres de la délégation ont donc voulu en savoir davantage sur les pratiques exemplaires et les enseignements à tirer de ces organes d'audit et de surveillance. Les rencontres avec leurs homologues du Royaume-Uni ont permis des échanges constructifs sur les mesures à prendre afin de favoriser une gouvernance rigoureuse, des pratiques

¹ Sénat, *Règlement du Sénat du Canada*, juillet 2022, [paragraphe 12-7\(4\)](#).

² Comité permanent de l'audit et de la surveillance [AOVS], *Rapport annuel du Comité permanent de l'audit et de la surveillance : Activités et observations pour l'exercice 2022-2023*, Neuvième rapport, 20 juin 2023.

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

efficaces en matière d'audit et de surveillance et une reddition de comptes complète. Les renseignements recueillis ont été transmis sans tarder à tous les membres du comité. Le comité considère que la mission d'étude s'est révélée particulièrement productive et instructive.

Les organes d'audit et de surveillance du Parlement du Royaume-Uni ont tous transmis un message similaire au comité, à savoir l'importance d'adopter une approche de collaboration et de soutien lorsqu'ils traitent des questions d'audit et de surveillance et des questions de gestion. Ils ont notamment souligné l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes ayant des responsabilités de surveillance, en mettant l'accent sur la valeur ajoutée.

Le présent rapport du comité sur son étude des organes d'audit et de surveillance du Parlement du Royaume-Uni est axé sur les propos qui ont été recueillis. Le comité a pris note de plusieurs aspects qui soutiennent l'approche en vigueur au Sénat, et d'autres qui mériteraient un examen plus approfondi. Il poursuivra d'ailleurs son étude de ces pratiques dans le contexte de la structure et des processus de gouvernance du Sénat et des relations entre, d'une part, les responsables de la gouvernance et la surveillance et de l'audit interne, et d'autre part les gestionnaires de l'Administration du Sénat.

Parlement du Royaume-Uni

Le Parlement du Royaume-Uni se compose de deux chambres : la Chambre des lords et la Chambre des communes. Chacune d'elles a sa propre structure de gouvernance et ses propres comités d'audit qui surveillent les questions d'audit interne et externe. La Chambre des lords a son Comité d'audit et de l'assurance des risques, tandis que la Chambre des communes en possède deux, à savoir le Comité d'audit et de l'assurance des risques du budget des dépenses de l'Administration et le Comité d'audit du budget des dépenses des députés (les comités d'audit de la Chambre des communes)³. Les comités d'audit sont composés de parlementaires et de membres externes et sont présidés par un membre externe.

³ Les coûts des activités de la Chambre des communes du Royaume-Uni sont imputés à deux budgets des dépenses publiques. D'une part, le budget de l'Administration de la Chambre des communes expose les dépenses liées à son personnel et à son fonctionnement; d'autre part, le budget des députés concerne certaines dépenses liées aux députés. Par ailleurs, la Chambre des communes dispose de deux comités d'audit qui s'occupent de l'un des deux budgets, qui se composent des mêmes membres et qui se rencontrent en même temps. Ils font toutefois rapport séparément dans les comptes publics annuels.

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE
AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

Les salaires et les frais professionnels des députés sont administrés par l'IPSA, qui relève d'un conseil d'administration nommé par le comité du Président de la Chambre des communes prévu à cet effet.

En revanche, la plupart des lords ne perçoivent aucun salaire, mais ils peuvent réclamer une allocation de présence et le remboursement de certains frais professionnels, selon une procédure encadrée par la Chambre des lords⁴.

La Chambre des lords et la Chambre des communes du Royaume-Uni publient plusieurs rapports de reddition de comptes qui comprennent un plan d'activités annuel de l'institution, une stratégie pluriannuelle ainsi qu'un rapport annuel, qui inclut de l'information sur le rendement et la reddition de comptes, les états financiers et le rapport annuel du comité d'audit. De même, l'IPSA publie son plan d'activités annuel, son plan pluriannuel ainsi que son rapport annuel et ses états financiers. Ces divers rapports renseignent sur leurs priorités et objectifs stratégiques respectifs, leurs indicateurs de rendement clés et les principaux risques. Il s'agit d'une pratique exemplaire qui garantit la transparence et la reddition de comptes.

Les organes d'audit et de surveillance du Parlement du Royaume-Uni ont des mandats bien définis qui ont connu des changements au fil des ans. À titre d'exemple, la Chambre des lords a revu dernièrement le mandat de son comité d'audit afin de préciser deux obligations : offrir des garanties quant aux risques de gouvernance, et examiner les pratiques, les mécanismes de contrôle interne et les processus de gouvernance pour assurer une meilleure optimisation des ressources⁵. Quant à la Chambre des communes, elle a apporté en avril 2017 des modifications semblables au mandat de son Comité d'audit et de l'assurance des risques du budget des dépenses de l'Administration afin de consolider sa fonction en matière d'assurance indépendante de manière à garantir que le régime de gestion des risques fonctionne efficacement et que les risques sont bien gérés par l'institution et bien surveillés par le conseil de direction de la Chambre des communes⁶.

⁴ Parlement du Royaume-Uni, Chambre des lords, [Financial support for Members - briefing note](#) [EN ANGLAIS].

⁵ Parlement du Royaume-Uni, Chambre des lords, [Annual Report and Resource Accounts 2022-23](#), 20 juillet 2023 [EN ANGLAIS].

⁶ Parlement du Royaume-Uni, Chambre des communes, [Annual Report and Accounts 2022-23](#), 19 juillet 2023 [EN ANGLAIS].

Propos recueillis

Les membres du comité ont tenu des discussions très franches et productives avec leurs homologues sur la portée de l'adhésion, de la participation et de l'efficacité des comités d'audit ainsi que sur le degré de responsabilité, de leadership, d'appropriation, de précision, de promptitude, et de fierté dans la gestion démontrés par la direction et le personnel de l'Administration de chacune des deux chambres. Les comités d'audit respectifs suivent une approche semblable et travaillent en collaboration avec la direction de l'Administration. De même, le titulaire de la fonction d'audit interne est un partenaire clé pour la direction, grâce à l'approche consultative ainsi qu'aux communications et au dialogue régulier.

Les discussions avec l'IPSA se sont révélées tout aussi instructives. Elles ont fait ressortir l'importance du dialogue, de la collaboration, de l'éducation et de la communication ainsi que l'utilité d'indicateurs de rendement concrets.

Le comité a pris bonne note de plusieurs aspects des modèles de gouvernance, des processus et des liens sur lesquels il se penchera davantage dans le cadre de travaux futurs.

A. Discussion sur les structures de gouvernance

La Chambre des lords et la Chambre des communes du Royaume-Uni possèdent des structures de gouvernance comparables, avec des fonctions, des hiérarchies et des responsabilités bien établies qui découlent de pratiques reconnues. Chacune des chambres est régie par une commission dotée d'une présidence, et leurs activités quotidiennes respectives sont gérées par les hauts responsables d'un conseil de gestion, à savoir le conseil de gestion de la Chambre des lords et le conseil de direction de la Chambre des communes, chacun présidé par le greffier.

Au Parlement, le greffier des Parlements et le greffier de la Chambre des communes sont responsables de l'administration de leur chambre respective. Le greffier est l'agent comptable et, à ce titre, les deux greffiers sont responsables des états financiers; ils sont conseillés par le comité d'audit et le chef de l'audit interne sur l'adéquation de la structure de gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle interne. Il assume aussi les fonctions de dirigeant, tenu de consigner les décisions de la Chambre au regard de la loi, et d'employeur de l'Administration.

Parmi les autres facteurs qui contribuent à la bonne marche de leur modèle de gouvernance et de leurs fonctions d'audit, notons le ton donné par le greffier en

tant que responsable de l'administration, l'accent étant mis sur la volonté d'être un partenaire digne de confiance, le dialogue, l'esprit de collégialité, l'existence d'un système de suivi régulier ainsi que des pratiques de gestion des risques établies, qui sont soumises à la surveillance du comité d'audit.

Le comité a entendu les chefs de l'audit interne de la Chambre des lords et de la Chambre des communes parler de leur volonté d'effectuer davantage de travaux d'audit interne de nature stratégique et à valeur ajoutée, en vue de mieux les harmoniser avec les objectifs stratégiques et les risques importants, tout en assurant le bon fonctionnement de l'ensemble des lignes de défense.

B. Autorité indépendante

Instaurée de manière expéditive, l'IPSA a pour mandat d'établir et de surveiller les salaires et les frais professionnels des députés. Elle agit à titre d'organisme réglementaire et s'occupe de la communication et de la surveillance. Le directeur général de l'IPSA a fait observer que, malgré son indépendance en matière d'établissement du régime de salaires et de frais professionnels, l'institution entretient ses liens avec ses clients. Il a souligné que l'IPSA cherche à susciter l'intérêt de sa clientèle par le maintien du dialogue avec les gestionnaires des bureaux des députés et par la tenue régulière de réunions générales avec les employés des députés et des rencontres de groupe sur le bien-être.

L'IPSA dispose d'un processus de validation pour les demandes de remboursement des frais professionnels qui se compose surtout de vérifications manuelles (examen des factures à l'appui et des demandes en double, etc.) et de quelques étapes automatisées (rejet des demandes en cas d'absence de reçu dans le système ou de dépassement par rapport à la tarification publique des billets de train).

L'IPSA s'est dotée d'indicateurs de rendement clés, aussi appelés indicateurs du service à la clientèle, qui sont publiés tous les ans. Selon la loi, l'IPSA doit rembourser les frais professionnels dans les 90 jours. Il convient de noter que, selon ses normes, l'indicateur de rendement clé est établi à huit jours et que le délai de prestation de service moyen est de deux jours. L'IPSA considère aussi d'autres indicateurs y compris le temps de répondre aux appels téléphoniques, la durée des appels et le temps nécessaire pour traiter les demandes par courriel.

L'IPSA poursuit ses travaux dans la perspective d'améliorer son rendement et souhaite se pencher sur les mesures à prendre pour simplifier le processus d'approvisionnement des députés. De même, elle a signalé sa volonté de créer une fonction d'audit interne qui serait chargée de fournir à la direction davantage d'information à valeur ajoutée.

C. Pratiques et processus

Comités d'audit

Les travaux des comités et des fonctions d'audit du Parlement du Royaume-Uni intéressaient tout particulièrement le comité. La délégation du comité a rencontré les comités d'audit de la Chambre des lords et de la Chambre des communes. Bon nombre des discussions ont porté sur leur efficacité dans le contexte du modèle général de gouvernance et sur les principaux facteurs de réussite de la fonction d'audit. Les membres du comité ont trouvé précieux et instructifs ces échanges sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés surtout dans le contexte de l'objectif actuel du comité, qui est de mettre en place une fonction d'audit interne au Sénat.

Les comités d'audit de la Chambre des lords et de la Chambre des communes se réunissent séparément quatre fois l'an, puis conjointement deux fois l'an pour discuter de questions d'intérêt commun. À ce sujet, le programme de restauration et de rénovation des immeubles du Parlement du Royaume-Uni, similaire au programme de la vision et du plan à long terme pour la Cité parlementaire du Canada, a été évoqué à plusieurs réunions comme un dossier des plus importants et une question d'intérêt commun aux deux chambres⁷. Le programme dispose de son propre service de mise en œuvre, ainsi que de sa propre fonction d'audit.

Les comités d'audit de la Chambre des lords et de la Chambre des communes approuvent chacun leur plan d'audit interne fondé sur les risques, produit par leur chef de l'audit interne respectif. Ils reçoivent également les rapports d'audit interne et les réponses de la direction par l'intermédiaire du chef de l'audit interne. En outre, ils donnent l'approbation finale au greffier pour que celui-ci approuve à son tour leurs états financiers annuels respectifs.

⁷ Parlement du Royaume-Uni, *Restoration and Renewal* [EN ANGLAIS].

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE
AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

Le comité a appris que les principaux facteurs de réussite d'un audit sont le leadership, la culture et l'existence de processus officiels. Le greffier des Parlements a expliqué que la Chambre des lords a un conseil uni le ton étant donné au sommet dans le plan stratégique et transmis aux échelons inférieurs par le biais de l'approche de la gestion des risques institutionnels. Il a souligné l'importance de la collégialité et d'une approche panorganisationnelle, caractérisée par une culture d'égalité entre les greffiers et leurs collègues. Il a ajouté que la fonction d'audit est essentielle, notamment pour les travaux du comité d'audit et de l'assurance de risques de la Chambre des lords, tout comme la reddition de comptes assurée par la direction de cette chambre à l'aide de la fonction et des processus d'audit interne.

Il convient également de noter que la Chambre des lords a dernièrement procédé à un audit de sa gouvernance. En janvier 2021, la Commission de la Chambre des lords a publié les résultats d'un examen externe de la gestion de l'Administration de la Chambre des lords, portant sur la gouvernance, les structures de direction et le perfectionnement du personnel⁸. Parmi les recommandations formulées, mentionnons la modification de la structure de gouvernance par la création d'un nouveau comité de surveillance (présidé par le vice-président principal et composé des présidents des comités des finances, des services et de l'audit, du greffier des Parlements, d'un poste nouvellement créé de dirigeant principal des opérations et d'autres personnes désignées).

En ce qui a trait à la surveillance de l'audit interne, les membres du Comité d'audit et de l'assurance des risques de la Chambre des lords ont souligné l'importance de recourir à une approche collaborative lors des échanges avec la direction. Les membres des comités d'audit de la Chambre des communes ont fait des observations analogues sur les liens entre les comités et la direction. Les comités d'audit reçoivent régulièrement un résumé des travaux d'audit interne, font des requêtes sur le cadre de gestion des risques de la direction et se penchent sur les risques qui persistent après l'application de mesures d'atténuation. Dans la pratique, les comités d'audit se consacrent surtout à la qualité des recommandations d'audit interne et à l'échéancier prévu pour y donner suite, sans compter qu'ils peuvent interroger la direction sur certains engagements et sur la manière dont elle entend les honorer.

⁸ Parlement du Royaume-Uni, Chambre des lords, *House of Lords External Management Review*, 27 janvier 2021 [EN ANGLAIS].

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

Les membres du Comité d'audit et de l'assurance des risques de la Chambre des lords ont dit s'en remettre au modèle des « trois lignes de défense » et considèrent que le comité d'audit sert de dernier rempart offrant une assurance. Ils examinent les résultats, classifiés suivant le principe des feux de circulation (rouge, jaune et vert). Une autre discussion intéressante a porté sur les mesures de rendement. Le président des comités d'audit de la Chambre des communes a signalé que ces mesures de rendement constituent un point de départ pour les discussions avec la direction.

Les comités d'audit et de l'assurance des risques révisent régulièrement le registre des risques. Ainsi, le Comité d'audit et de l'assurance des risques de la Chambre des lords vérifie si la direction a cerné et défini les risques et pris des mesures d'atténuation démontrables, et il prend aussi en compte les risques résiduels (p. ex. s'il reste un risque « jaune » après des mesures d'atténuation). Si des mesures de contrôle ne fonctionnent pas, le comité d'audit invite la direction à revoir celles-ci. Le comité d'audit peut aussi encourager la réalisation d'une analyse approfondie des risques pour repérer des problèmes.

Audit interne

Les membres de la délégation du comité ont rencontré les chefs de l'audit interne de la Chambre des lords et de la Chambre des communes. Les fonctions d'audit interne des chambres respectives agissent toutes d'une manière indépendante sur le plan opérationnel, mais adoptent la même démarche pour dialoguer régulièrement avec la direction. Le chef de l'audit interne de chacune des chambres relève directement du greffier et lui remet tous les ans une déclaration d'assurance sur l'adéquation et l'efficacité générales de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle interne.

Lors de ses discussions, la délégation du comité en a appris davantage sur l'importance de la fonction d'audit interne et de son rôle à titre de partenaire professionnel rigoureux. Le comité a aussi été mis au courant que les principaux facteurs de réussite de cette fonction demeurent le dialogue, la collaboration et le suivi entre les équipes d'audit interne et la haute direction de l'administration. Il convient d'ailleurs de noter qu'une relation positive entre le comité d'audit et la direction a été mentionnée comme un facteur important de l'acceptation de la fonction d'audit interne.

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

En ce qui concerne les pratiques d'audit, le chef de l'audit interne de la Chambre des lords a indiqué que dans le cadre de ses responsabilités en matière d'audit interne, il repère les risques ou problèmes, puis formule des recommandations. La direction a le choix entre trois options pour y donner suite : 1) accepter la recommandation, 2) la modifier tout en reconnaissant le risque, mais en proposant d'y remédier autrement, 3) la rejeter. Le chef de l'audit interne a précisé qu'il cherchait dans la réponse de la direction une description claire et un échéancier précis. Tous les audits font l'objet d'un suivi. De plus, le chef de l'audit interne évalue la mesure dans laquelle les risques sont gérés.

La Chambre des lords et la Chambre des communes publient dans leur rapport annuel respectif les renseignements sur les activités d'audit interne et le niveau d'assurance obtenu au cours de l'année. La majorité des audits internes, centrés généralement sur les secteurs administratifs, tendent à porter sur la conformité. Un point commun qui est ressorti était le souhait de poursuivre des audits de portée plus stratégique, en particulier sur les activités d'appui aux fonctions fondamentales de la Chambre et les principaux risques. Bien que les fonctions de contrôle et de conformité soient essentielles, les auditeurs internes peuvent apporter une valeur ajoutée par la tenue de consultations informelles avec la direction, en plus de jeter un regard neuf, mais rigoureux sur les autres grands dossiers institutionnels. L'audit interne peut ainsi aider la direction à être tournée vers l'avenir et prête à s'adapter face à l'émergence de nouveaux problèmes.

Gestion des risques

La délégation du comité a également eu des échanges constructifs sur l'approche de la Chambre des communes du Royaume-Uni en matière de gestion des risques et sur l'importance de promouvoir une approche coordonnée et harmonisée de la classification et de la notation des risques. Le comité été informé de la valeur d'un engagement fort, de la collaboration et de l'éducation pour faciliter le processus de gestion des risques. De même, il a été fait mention des discussions sur la cohérence de l'approche dans la préparation et l'évaluation de la gestion des risques, sur la cohésion de l'analyse des données sur les risques et sur les avantages d'un système de gestion des risques transparent et intégré.

Prochaines étapes

La modernisation des pratiques du Sénat en matière d'audit interne, notamment avec la création du nouveau poste de dirigeant principal de l'audit ainsi que

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE
AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

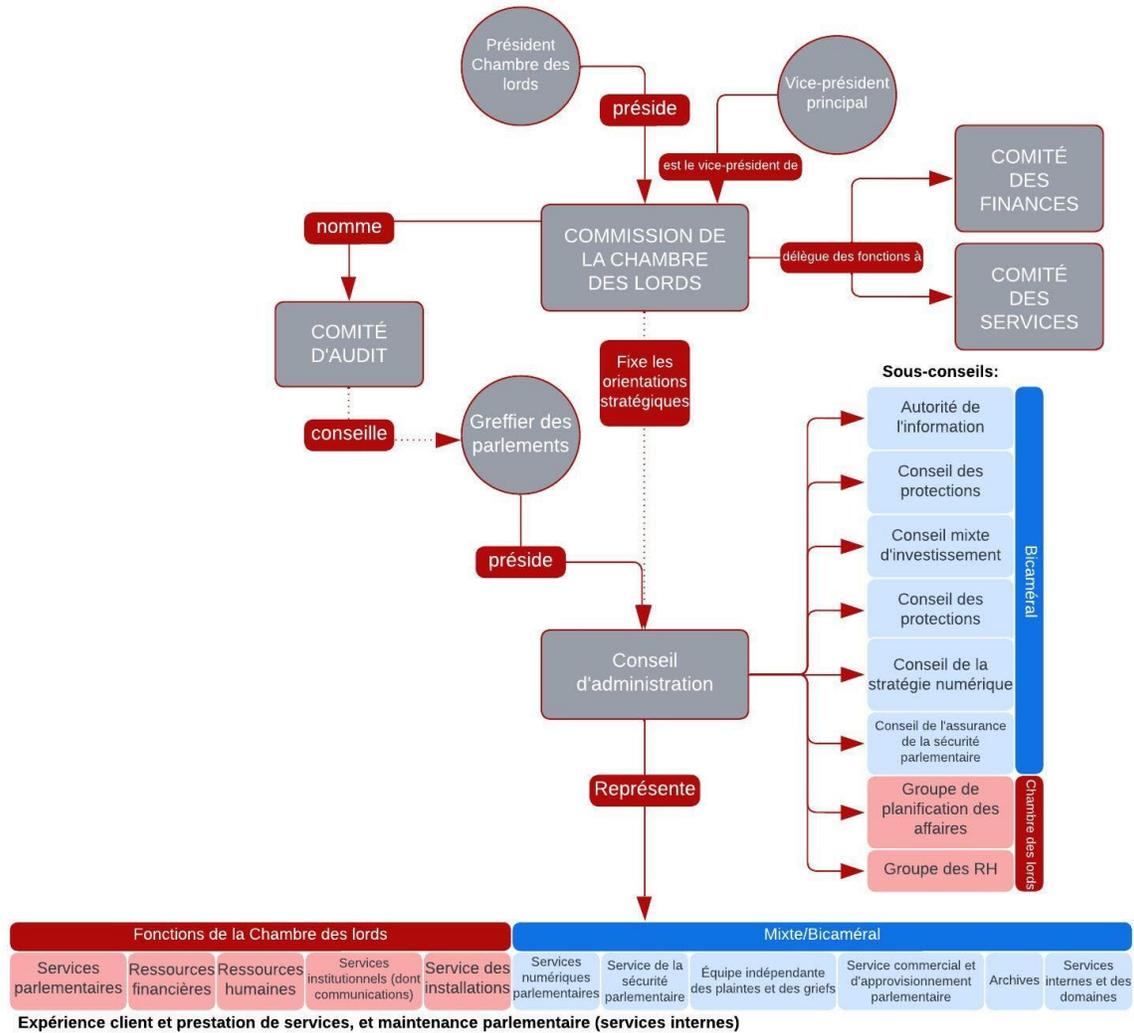
l'adoption d'un premier plan d'audit interne fondé sur les risques, constitue un changement important au sein de l'institution et de son Administration.

Le comité continuera de discuter de ses observations sur la structure, les processus et les liens observés dans les organes d'audit et de surveillance du Royaume-Uni, plus particulièrement sur les aspects susceptibles de consolider l'approche actuelle du Sénat qui pourraient être examinés de manière plus approfondie ou qui pourraient éclairer ses travaux futurs.

ANNEXE A

Modalités de gouvernance du Parlement du Royaume-Uni

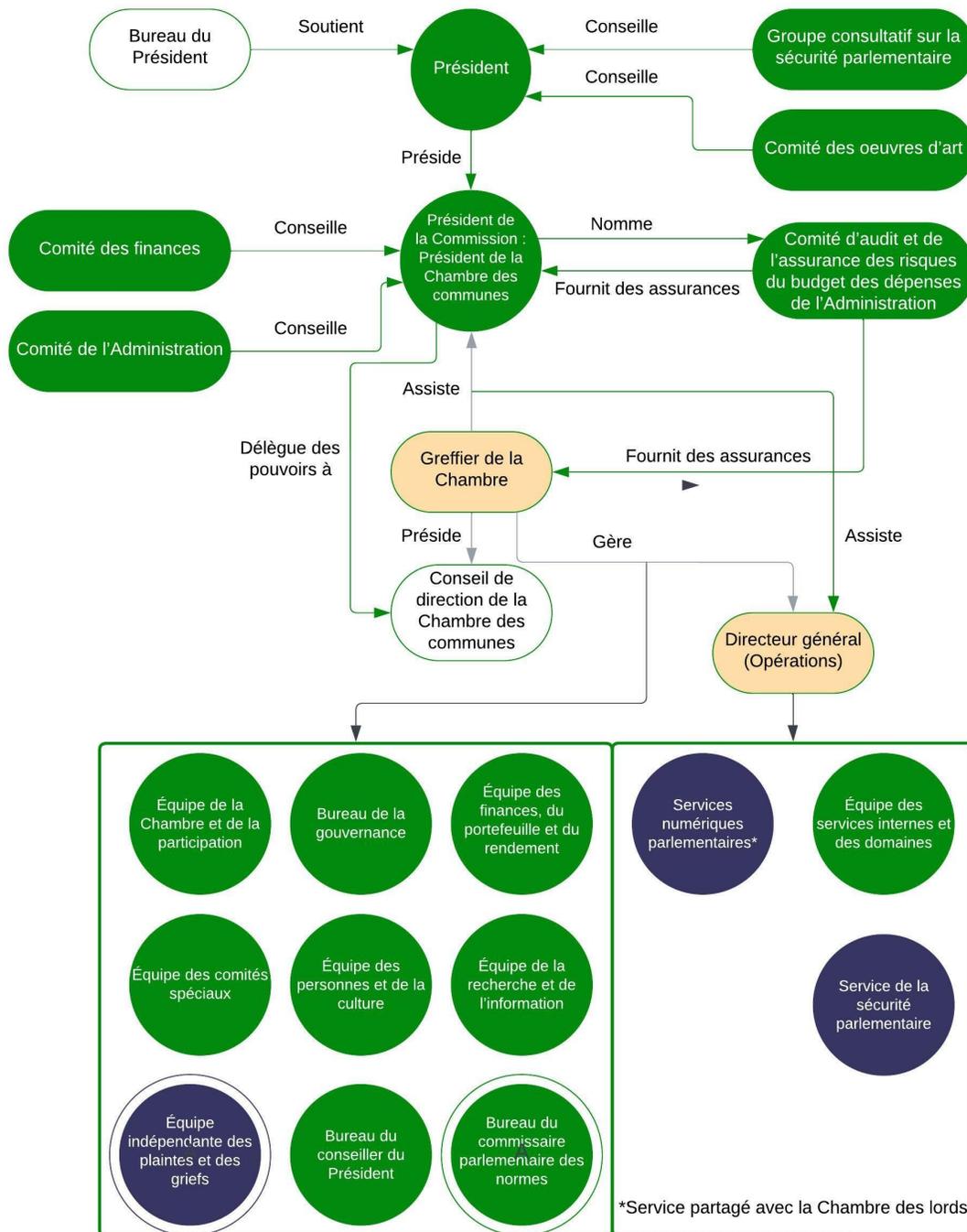
Figure 1 : Structure de gouvernance de la Chambre des lords du Royaume-Uni



Source : Parlement du Royaume-Uni, Chambre des lords, *Annual Report and Resource Accounts 2022–23, 20 juillet 2023*, p. 6.

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE
AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

Figure 2 : Structure de gouvernance de la Chambre des communes du Royaume-Uni



○ Équipe de la Chambre des communes ○ Équipe bicamérale ○ Des modalités de gouvernance indépendante s'appliquent

Source : Parlement du Royaume-Uni, Chambre des communes, *Annual Report and Accounts 2022-23*, 19 juillet 2023, p. 62.

ANNEXE B

Les membres suivants du comité ont participé à la mission d'étude à Londres, au Royaume-Uni :

L'honorable Marty Klyne, président
L'honorable David M. Wells, vice-président
Hélène F. Fortin, membre externe

Personnes rencontrées par le comité lors de la mission d'étude (*par ordre alphabétique*) :

1. Melanie Baker, responsable des relations internationales, Bureau des relations interparlementaires, Chambre des communes
2. Lord Brownlow, membre, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des lords
3. Simon Burton, greffier des parlements, Chambre des lords.
4. Lord Cromwell, membre, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des lords
5. Fiona Davidge, cheffe de la gestion des risques, Chambre des communes
6. Mathew Duncan, président, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des lords.
7. L'honorable Ralph Goodale, haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni.
8. Lord Haskel, membre, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des lords.
9. Shrinivas Honap, président, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des communes.
10. Will Lifford, président, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Autorité indépendante des normes parlementaires.
11. Lord MacPherson, membre, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des lords.
12. Gosia McBride, cheffe de la gouvernance, Chambre des communes.
13. Lord Palmer, membre, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des lords.
14. Žana Paul, chef adjoint des relations interparlementaires, Bureau des relations interparlementaires, Chambre des lords.

MISSION D'ÉTUDE SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE
AU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

15. Edward Potton, greffier, comités intérieurs, Chambre des communes.
16. Cynthujaa Satchi, greffière, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des lords.
17. Richard Stammers, chef de l'audit interne, Chambre des communes.
18. Paul Thompson, chef de l'audit, Chambre des Lords
19. Ian Todd, directeur général et agent comptable, Autorité indépendante des normes parlementaires.
20. Sir Charles Walker, député, membre, Comité d'audit et de l'assurance des risques, Chambre des communes.
21. Katherine Williams, gestionnaire de la gouvernance, Chambre des communes



Imprimé par le service des impressions du Sénat /
Printed by Senate Printing Service

sencanada.ca    